



Situé en contrebas du sentier de la Roca Dansaïra, le domaine de L'Hermitage de Carla, propriété de Michel et Kadiatou Galet, a eu ses murs épargnés par l'incendie.

CHARLES BARON

« Le feu et son bruit arrivaient à une vitesse incroyable »

SAINT-LAURENT-DE-LA-CABRERISSE

Situé en contrebas du sentier de la Roca Dansaïra, le domaine de L'Hermitage de Carla, propriété de Michel et Kadiatou Galet, a vu sa bâtisse épargnée malgré une végétation alentour entièrement calcinée lors de l'incendie des Corbières. Un terrassement réalisé quelques semaines auparavant et un tour de maison soigneusement tondus auraient contribué à ce miracle.

Il est 16 heures passées de quelques minutes, mardi 5 août, lorsque Kadiatou pense qu'un orage arrive tant le ciel s'assombrit. Elle se trouve, avec sa fille, dans leur maison en pierre, au bout d'un chemin de terre, à une dizaine de minutes du centre de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse. Son mari, Michel, est en déplacement. « Je décide d'aller fermer les volets, puis dehors, je vois deux Canadair passer. J'appelle les pompiers qui me disent que le feu est à 15 km, qu'on ne craint rien, et que la ligne est saturée. »

Mais rapidement, Kadiatou comprend que le feu est déjà là. À 17 heures, elle remplit dans l'urgence des valises de papiers importants, de bijoux et d'ordinateurs, puis sort pour récupérer sa voiture et fuir. « Arrivées en haut de notre chemin, impossible de partir à gauche vers le village : un rideau de flammes, très impressionnant par sa hauteur, arrivait droit sur nous. On ne pouvait que prendre à droite vers chez les voisins situés un peu plus haut. Dix minutes plus tard, nous aurions été coincées », rebobine Kadiatou qui habite le village depuis seulement un an et ne connaît pas l'environnement en hauteur. « C'était comme dans un film. Entendre le Canadair au-dessus de nous me mettait beaucoup de pression. Mes pieds tremblaient comme des feuilles. La chaleur était tellement forte. On entendait des bonbons

de gaz exploser. Le feu et son bruit arrivaient à une vitesse incroyable. »

Les huit voisins fuient ensemble

Chez leurs voisins, Michel et Sophie Rode, Kadiatou et sa fille abandonnent leur C4. « Elles ont eu beaucoup de chance : cinq minutes plus tard on partait », racontent les voisins. « Les pompiers nous ont conseillé de nous confiner mais nous avons décidé de partir, et pour cela, il fallait être équipés et connaître ce chemin rocheux en espalier », expliquent-ils, eux aussi vivement marqués par la vitesse de propagation « du monstre ». Les huit voisins embarquent ensemble dans quatre 4x4 en direction de Talairan avant de trouver refuge dans un gîte de Villeneuve-Termenès dans la soirée. « Les trois familles de ce versant, nous avons été très solidaires », soulignent-ils. Michel et Kadiatou, qui avaient acheté le domaine pour un projet de reconversion, ont perdu huit ruches, trois hectares de vignes et un hectare d'oliviers, dont certains centenaires. Les quatre poules, miraculeusement indemnes à part une crête abîmée, sont l'unique trace de vie autour de la maison.

« Le mercredi, nous pensions que la maison avait brûlé. Mais comme les caméras de surveillance fonctionnaient encore, nous avons compris qu'il restait une chance. » Michel évoque « un facteur chance et un facteur prévention ». Installé depuis un an, le couple a entrepris de nombreux travaux, dont un terrassement autour de la maison, et la tonte de l'herbe quelques jours auparavant. « Les pompiers nous ont dit que ça avait sauvé la maison. » En effet, les obligations légales de débroussaillage (OLD) visent à protéger les aménagements et les habitations en réduisant la quantité de combustible à proximité. Elles permettent aussi de libérer les moyens des pompiers, qui peuvent alors se concentrer sur la lutte contre l'incendie plutôt que sur la défense des points sensibles (DPS). Émue et marquée par le bruit du feu, Kadiatou raconte : « Lorsque nous sommes revenus, nous ne reconnaissons plus l'endroit. L'odeur, très forte, nous prenait à la gorge, l'air était irrespirable. Il n'y a plus de bruit, plus de cigales ni d'oiseaux. Le paysage est passé de vert à gris et noir. C'est la désolation, une autre planète. »



Situé en contrebas du sentier de la Roca Dansaïra, le domaine de L'Hermitage de Carla, propriété de Michel et Kadiatou Galet, a eu ses murs épargnés par l'incendie.

JUSTINE BONNERY

« Il n'y a plus de bruit, plus de cigales ni d'oiseaux. »



Les voisins, Sophie et Olivier Rode, agriculteurs à Jonquières.

JUSTINE BONNERY

Malgré une sérénité envolée, le couple souhaite poursuivre son projet d'œnotourisme. « Nous avons la chance de revenir chez nous. Nos pensées vont vers nos voisins qui ont tout perdu en quelques secondes. Il va falloir se réadapter, couper les arbres calcinés, faire attention à l'érosion et replanter intelligemment. »

Malgré l'anticipation, des pertes considérables
Sophie et Olivier Rode cultivent lavande, immortelle et romarin pour produire des huiles essentielles. Située sur le domaine du Frigoula, à Jonquières, sur les hauteurs de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, l'exploitation fait sept hectares sur les 36 du

domaine. Si certains de leurs champs ont joué un rôle de coupe-feu, ils estiment que 60 % de leur culture ont été ravagées. « Ce sont des plants que nous avons plantés en 2021 et dont on avait fait les semis. Comme les plants commencent à produire les fleurs qui donnent des huiles essentielles au bout de deux ans, c'était notre première récolte significative. » Heureusement, la production stockée dans la maison a été sauvée. Leur maison, partiellement épargnée, n'a désormais plus d'eau, plus d'électricité ni d'assainissement. Bien assurés pour l'habitat, ils demeurent dans l'incertitude pour leur exploitation. Le couple avait pourtant tout anticipé : piste coupe-feu auto-construite, un camion feu de forêt GMC de 3 000 litres, piscine de 15 000 litres, six citernes de 1 000 litres ainsi qu'une

réserve supplémentaire de 30 000 litres d'eau. Malgré cela, l'ensemble du matériel agricole a brûlé, et ce qu'il reste de culture n'est pas assuré de survivre. Olivier et Sophie regrettent le manque de soutien de leur mairie de rattachement et pensent que « ne pas être autochtones et être une ferme isolée ne permet pas de compter ». « Autant du côté de Saint-Laurent on se sent soutenu, mais du côté de Jonquières rien du tout », explique le couple. Si pour l'instant, ils redoutent les pillages, ils sont rassurés par les rondes engagées par les gendarmes. « Dans les prochains jours, des amis vont venir avec des tronçonneuses et des bulldozers pour tout nettoyer. Nous espérons une bonne pluie et que ça reverdit cet hiver. »

Justine Bonnery

Qu'est qu'une défense de point sensible ?

« La méthode utilisée par les sapeurs-pompiers pour protéger un corps de ferme lors d'un incendie s'appelle la Défense de Point Sensible (DPS). L'objectif n'est pas d'arrêter le feu, mais de protéger les bâtiments en plaçant des moyens humains et matériels qui établissent des lances afin de permettre au feu de passer de part et d'autre des habitations. Lors d'un sinistre, les équipes positionnent leurs engins au plus près du point sensible à défendre (le corps de ferme), déploient des lances et organisent leur action pour empêcher la propagation directe des flammes sur l'habitation. Cette stratégie vise à canaliser le passage du feu, tout en maintenant une zone protégée autour des bâtiments. Il est important de préciser que cette action est très périlleuse : les sapeurs-pompiers sont exposés à de forts rayonnements thermiques et à des risques d'intoxication par les fumées. Le port complet des équipements de protection individuelle est obligatoire et l'intervention nécessite une grande vigilance et une réactivité maximale. »